

T@mT@m/CFTC.DÉFENSE

Fédération CFTC Défense – Case 38 – 60, bd du général Martial Valin – CS 21623 – 75509 PARIS CEDEX 15

Site Web : www.cftcdefense.fr – Site Intradef : <http://cftc.syndicat.defense.gouv.fr>

Directeur de la publication : Didier LENFANT – Rédacteur en chef : Alexandre DIEMER

N° 547 – 24 mai 2018

INFO ATTACHÉS :

LES INSCRIPTIONS AU PRINCIPALAT SONT OUVERTES !

L'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État (APAE) du ministère des armées au titre de l'année 2019 est ouvert.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous l'essentiel des renseignements concernant cet examen, ouvert par arrêté du 23 avril 2018 (publié au *Journal Officiel* du 16 mai).

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ATTACHÉ PRINCIPAL

Qui peut se présenter ?	<p>Les attachés qui sont au ministère des armées ou dans un de ses établissements publics :</p> <ol style="list-style-type: none">1. ayant accompli au moins 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou équivalent (attachés d'administration de l'État, agents contractuels de catégorie A, attaché territorial, etc.). <i>NB : la scolarité à l'IRA n'est pas retenue.</i>2. et ayant atteint le 5^e échelon du grade d'attaché. <p>Cette situation est appréciée au 31 décembre 2019 au plus tard.</p>
Quelles dates ?	<ul style="list-style-type: none">• la date limite de retrait des dossiers d'inscription et de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) est fixée au 25 juin, à 12 heures (heure de Paris) ;• la date de clôture des inscriptions est fixée au 25 juin ;• la date limite d'envoi des dossiers de RAEP (versions papier et numérique) est également fixée au 25 juin ;• l'épreuve orale se déroulera à partir du 10 septembre, en Île-de-France.
Comment s'inscrire ?	<p>1/ Retrait du dossier d'inscription et de RAEP :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ soit depuis SGA Connect, sur Intradef : Attaché principal d'administration de l'Etat du ministère des armées (CTRL + clic sur le lien)➤ soit par Internet : https://www.concours-civils.defense.gouv.fr➤ soit par voie postale, auprès du CMG de St Germain-en-Laye (adresse ci-après), en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse (tarif lettre 190 g, format A4). <p>2/ Après avoir complété, daté et signé le formulaire d'inscription, vous devez l'envoyer à votre service gestionnaire (bureau de proximité gestionnaire du personnel civil).</p> <p>Celui-ci le vérifiera, le visera et l'adressera au CMG de St Germain-en-Laye, autorité organisatrice de cet examen, en respectant la date limite d'inscription.</p> <p>Compte tenu des délais de transmission, la CFTC vous recommande de vous inscrire sans tarder !</p>

	<p>3/ Quant au dossier de RAEP, il faut l'envoyer directement au CMG de St Germain-en-Laye :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en 4 exemplaires papier, par voie postale (adresse ci-dessous) ; ➤ et une copie numérique, par mél, à drhmd-cmg-sgl.brf-apa.fct@intra.def.gouv.fr <p>Là aussi, il faut préparer dès maintenant ce dossier, qui constitue une des bases de l'épreuve orale, puis le faire viser par votre hiérarchie.</p>
Une épreuve orale unique	<p>Cette épreuve unique consiste en un entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes. Elle est notée de 0 à 20 (avec une note éliminatoire fixée à 10 sur 20).</p> <p>L'entretien débute par un exposé de 10 minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Attention : il s'agit d'un maximum. En pratique, selon les années, cet exposé dure 7 à 8 minutes (le jury vous en annonce la durée avant de commencer). Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP), dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.</p> <p>L'entretien avec le jury vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier fourni par celui-ci ; ➤ apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration. <p>Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté.</p> <p>Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de RAEP n'est pas noté. Vous pouvez « tendre la perche » au jury suivant les formulations de votre dossier de RAEP. Il est donc important de soigner la rédaction de ce dossier !</p>
Combien de postes ?	<p>Le nombre de postes est fixé à 48 (soit un de plus que l'année précédente).</p>
Qui contacter ?	<p>L'autorité organisatrice de cet examen professionnel est le centre ministériel de gestion (CMG) de Saint Germain-en-Laye.</p> <p>CMG de St-Germain-en-Laye / division ressources humaines, bureau recrutement-formation, section recrutement / base des Loges / 8, avenue du président Kennedy / B.P. 40202 / 78102 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE CEDEX</p> <p style="text-align: center;">@ : drhmd-cmg-sgl.brf-apa.fct@intra.def.gouv.fr</p> <p style="text-align: center;">Tél. : 821.782.21.59 (PNIA) ou 01.39.21.21.59 (PTT).</p>

Les conseils de la CFTC :

- **n'attendez pas les derniers jours pour vous inscrire** (vous pouvez vous inscrire dès maintenant et transmettre le dossier de RAEP plus tard)
- **consultez le [rapport du jury de l'examen professionnel APAE 2018](#)** (CTRL + clic sur le lien), c'est toujours instructif.

La CFTC se tient à votre disposition pour vous aider à compléter les dossiers d'inscription et de RAEP, si besoin était.

